



## Grosse dette en france à payer

Par **librahell**, le **05/05/2009** à **23:54**

Bonjour,

Lors de mon mariage, mon mari et moi avons contractés un pret à la consommation.  
Mon mari n'a jamais payé sa part lors de notre divorce et je dois maintenant rembourser une somme de 26000 euros que je n'ai pas bien entendu.

De plus, je vis depuis un an au Canada et j'attend ma résidence permanente.  
Vais-je être poursuivie ici pour cette dette ? Le Canada a-t-il des conventions pour cela avec la France ?

Je n'ai rien trouvé sur internet pour me rassurer.

Je vous remercie.